

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC PONTIAC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

Procès-verbal – Jeudi le 20 mars 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE, TENUE AU 134 RUE PRINCIPALE (BUREAU MUNICIPAL) LE 20 MARS 2025 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CHRISTINE FRANCOEUR, MAIRE

Sont présents, mesdames les conseillères Debbie Laporte, Nathalie Denault et Lise A. Romain, messieurs les conseillers Gaétan Graveline, Dave Hérault et Philippe Ouellet

Est aussi présent le secrétaire d'assemblée : le directeur général / greffier-trésorier par intérim Pierre Vaillancourt.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2025-03-20
1.2

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité du Village de Fort-Coulonge de désigner un directeur général / greffier-trésorier par intérim afin d'assurer la continuité des opérations municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Graveline et résolu :

QUE le conseil nomme **M. Pierre Vaillancourt** au poste de **directeur général / greffier-trésorier par intérim**, et ce, jusqu'au retour de la directrice générale, **Mme Naomie Rivet**.

ADOPTÉE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Nomination du Directeur général / greffier-trésorier par intérim
- 1.3 Ordre du jour
- 1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025
- 1.5 Période de questions
- 1.6 Offre de service – Directeur général par intérim / greffier-trésorier par intérim
- 1.7 Octroi de mandat – vérification et audit des états financiers 2024-2025-2026
- 1.8 TECQ 2019-2024
- 1.9 Offre de service – Comptabilité PG
- 1.10 Ajout d'un substitut signataire aux comptes de la municipalité

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Schéma des risques

3. TRANSPORT

- 3.1

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Aide financière – bac compostage

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Vente de terrain et Service d'arpenteur pour le bornage et lotissement
- 6.2 Offre de service de CIMA

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Don à la plage
- 7.2 Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale

Positive.

8. FINANCES

8.1 Adoption des prélèvements bancaire, du registre des chèques et de la liste des comptes fournisseurs

8.2 Dépenses du directeur général

9. DEMANDES A LA MUNICIPALITÉ

10. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

11. INFORMATION MRC PONTIAC

12. CORRESPONDANCE

13. SUIVI DE DOSSIERS

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2025-03-21

1.3

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

ATTENDU QUE si le conseil municipal souhaite ajouter un point à l'ordre du jour lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

ATTENDU QUE la majorité des membres du conseil sont présents à cette séance ;

Il est proposé par Dave Hérault

Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour et de renoncer au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision ;

QUE le conseil ajoute à l'ordre du jour le(s) point(s) suivant :

Le point 7.2 est abrogé:

CHRISTINE FRANCOEUR, Maire
Niveau d'eau pour la rivière Coulonge (info)

DAVE HÉREULT,
Responsable, aréna, CCU

PHILLIPPE OUELLET,
Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile
Responsable des Parcs et Aréna

GAÉTAN GRAVELINE,
Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte)
CCU, et Chutes Coulonge
Parc des Chutes (info)

DEBBIE LAPORTE,
Responsable du OH et Parcs
Comité : Ressources humaines

NATHALIE DENAULT,
Responsable des Finances, Voirie et Sécurité civile

LISE ROMAIN,
Responsable de la Culture, famille et aînés
Comité : Ressources humaines

ADOPTÉE

2025-03-22

1.4

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par Lise A. Romain
Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-03-23
1.5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2025-03-24
1.6

OFFRE DE SERVICE – DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que le directeur général / greffier-trésorier a soumis une offre de service afin d'assurer l'intérim du poste de directrice générale ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gaétan Graveline et résolu :

QUE le conseil accepte l'offre de service déposée par **M. Pierre Vaillancourt** en date du **13 mars 2025**.

ADOPTÉE

2025-03-25
1.7

OCTROI DE MANDAT – VÉRIFICATION ET AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2024-2025-2026

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge a procédé à un appel d'offres public par pondération pour la vérification et l'audit des états financiers pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026, conformément à la Loi sur les cités et villes et au Règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE les critères de pondération et d'évaluation des offres ont été préalablement établis et approuvés par le conseil municipal, incluant des éléments de qualité, d'expertise et de prix ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées conformément aux critères de pondération établis dans le cadre du processus d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le rapport d'évaluation a été présenté au conseil municipal par le directeur général par intérim de l'analyse des soumissions ;

ATTENDU QUE la firme Mazars a obtenu le meilleur pointage combiné en fonction des critères établis, tout en respectant le budget alloué à ce mandat ;

Il est proposé par Nathalie Denault
et résolu

QUE le mandat de vérification et d'audit des états financiers de la municipalité pour les exercices 2024, 2025, 2026 soit octroyé à la firme Mazars, pour un montant total de 108 651,38 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le directeur général par intérim, Pierre Vaillancourt, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette résolution.

ADOPTÉE

2025-03-26
1.8

TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Fort-Coulonge a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Debbie Laporte
Et résolu

QUE la Municipalité de Fort-Coulonge s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité de Fort-Coulonge s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité de Fort-Coulonge La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de **la programmation de travaux n° 4 (programmation finale)** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité de Fort-Coulonge s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité de Fort-Coulonge s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que **la programmation de travaux n° 4** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2025-03-27
1.9

OFFRE DE SERVICE – COMPTABILITÉ PG

CONSIDÉRANT le besoin pour le bureau municipal d'assurer la mise à jour continue de la comptabilité de **PG** ;

CONSIDÉRANT l'importance de former les employés afin d'assurer une utilisation optimale et une bonne compréhension de ce programme ;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue en date du **17 mars 2025** pour la prestation de ces services ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Lise A. Romain et résolu :

QUE le conseil accepte l'offre de service soumise par **Mme Micheline Malette** en date du **17 mars 2025**

ADOPTÉE

2025-03-28
1.10

AJOUT D'UN SUBSTITUT SIGNATAIRE AUX COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un signataire autorisé de la municipalité du Village de Fort-Coulonge requiert la désignation d'un substitut pour assurer la gestion des comptes municipaux détenus à la **Caisse Desjardins des Rivières de Pontiac** ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Debbie Laporte et **RÉSOLU** :

QUE le conseil autorise l'ajout d'un **signataire substitut** et mandate **M. Alex Ladouceur** à cet effet.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-03-29
2.1

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2024 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige qu'un rapport d'activité pour l'exercice précédent soit préparé, adopté par résolution et transmis au ministre à chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de la collecte de ces informations dans le but de produire un rapport d'activité régional ;

Il est proposé par Philippe Ouellet
Et résolu

D'ADOPTER le rapport annuel du schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie pour 2024 et de transmettre celui-ci à la MRC de Pontiac

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2025-03-30
6.1

VENTE DE TERRAIN ET SERVICE D'ARPENTEUR POUR LE BORNAGE ET LOTISSEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à la vente des terrains municipaux identifiés ci-après, situés sur la Rue Principale et le Chemin de l'Étang ;

Adresse : Rue Principale et Chemin de l'Étang
Numéros de lots : **6 575 485 A, 6 575 500, 6 570 419 et 6 570 420**
Matricule : **8677-90-7676**

ATTENDU QUE ces terrains sont la propriété de la municipalité et qu'ils sont situés à un emplacement stratégique, propice à l'urbanisation et au développement de la commune ;

ATTENDU QUE l'objectif de la vente de ces terrains est d'encourager l'urbanisation de la zone, d'augmenter les revenus de la municipalité et d'offrir des terrains constructibles en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU QUE pour diviser les lots existants en terrains constructibles, il est nécessaire de procéder à un lotissement afin de garantir la conformité des nouveaux lots avec les normes d'aménagement et d'urbanisme ;

ATTENDU QUE pour assurer le respect des exigences légales et réglementaires en matière de délimitation et de bornage des terrains, il est impératif de faire appel à un Géomètre-Arporteur agréé qui procédera au bornage et à la délimitation des nouveaux lots ;

Il est proposé par Debbie Laporte
Et résolu

QUE le conseil municipal autorise la vente des terrains municipaux identifiés par les numéros de lots 6 575 485 A, 6 575 500, 6 570 419 et 6 570 420, situés sur la Rue Principale et le Chemin de l'Étang, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires.

QUE le conseil autorise la division de ces terrains en plusieurs lots constructibles conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur.

QUE le conseil approuve l'offre de service de la firme d'arpentage Alary St-Pierre Durocher Arporteur- Géomètre pour effectuer le bornage, la délimitation des nouveaux lots et les plans de lotissement, conformément aux exigences légales.

QUE le conseil demande à l'administration municipale de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision, y compris la rédaction des documents légaux et la mise en œuvre du processus de vente et de lotissement.

QUE la présente résolution est adoptée à l'unanimité, et ce, en conformité avec les normes et procédures en vigueur.

ADOPTÉE

2025-03-31
6.2

OFFRE DE SERVICES DE CIMA

ATTENDU QUE la Municipalité de Fort-Coulonge souhaite encourager le développement résidentiel en prolongeant les services municipaux sur les rues Francoeur et Dempsey ;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit également la réalisation d'un projet de minimaisons

Il est proposé par Gaétan Graveline
Et résolu

QUE la Municipalité de Fort-Coulonge mandate CIMA, une firme spécialisée, pour effectuer une étude de faisabilité portant sur le projet de minimaisons ainsi que sur le prolongement des rues Francoeur et Dempsey, pour un coût total de 48,000 \$.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2025-03-32
7.1

Demande de don

Il est proposé par Lise A. Romain
Et résolu

QUE le Conseil Municipal du village de Fort-Coulonge autorise les dons suivants :

Don de 1 000,00\$ à la **COOP HÉLIANTHE** pour la plage pour aide à l'entretien de plage du pont blanc ;

Don de 250,00 \$ à **Mansfield en Fête 2025** qui aura lieu du 27 au 29 juin 2025 ;

Don de 600,00 \$ pour l'achat de 10 billets soit une table de 10 personnes lors de la soirée de levée de fonds de la **Fondation du CLSC Pontiac** ;

ADOPTÉE

8. FINANCES

2025-03-33
8.1

ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRE, DU REGISTRE DES CHÈQUES ET DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes du mois de février ont été vérifiés par **NATHALIE DENAULT** et **LISE A. ROMAIN**

QU'il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement ;

Il est proposé par Nathalie Denault
Et résolu

QUE le conseil adopte, tel que présentée, les listes suivantes pour le mois de février soient du 12 février au 19 mars 2025, totalisant les montants suivants :

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRE, totalisant un montant de 44 908,65 \$

REGISTRE DES CHÈQUES, totalisant un montant de 131 261,29 \$.

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, totalisant un montant de 124 763,10 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

POUR UN GRAND TOTAL de 256 024,39 \$ excluant les prélèvements bancaires.

ADOPTÉE

2025-03-34
8.4

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général par intérim de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Greffier-trésorier et directeur général par intérim

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2025-03-35
10.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Denault
Et résolu

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h37.

Président

Secrétaire

Christine Francoeur,
Maire



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier par intérim

« Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».